



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à VERDENET Clotilde, BRIERE Matthieu donne pouvoir à BOYET Jérôme, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie donne pouvoir à DUPLAN Véronique, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie donne pouvoir à QUEIREL Elodie, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard.

Excusée : NEDIALKOVA Krassi

Absent : PERINELLE Patricia

Public : une personne

SECRETAIRE DE SEANCE :

BOYET Jérôme est désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 14 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2023

Madame la Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09/10/2023 est voté par 17 voix pour et 4 abstentions.

2) Présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (CCMP) - exercice 2022

Madame la Maire procède à la lecture de la lettre de Mme Caroline TERRIER qui synthétise le rapport annuel d'activité de la CCMP.

Remarque d'Henri GRUFFAT : il trouve regrettable que la présidente ne soit pas venue en personne présenter le rapport. Cela aurait été plus agréable et cela aurait permis de montrer son intérêt pour la commune.

Remarque de Julien FAVREAU : lors de la présentation du bilan à mi-mandat, très peu de Neyrolands étaient présents.

Remarque d'Henri GRUFFAT : la faible présence ne donne pas une bonne image de la commune et montre un manque d'intérêt des élus de la commune envers la CCMP ce qui peut aussi ne pas encourager la présidente de la CCMP à se déplacer à Neyron.

Remarque de Madame la Maire : il y avait effectivement peu de monde, la CCMP n'est pas reconnue par les habitants.

Délibération sans vote.

3) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) public d'élimination des déchets - exercice 2022

Madame la Maire présente le rapport :

Nous constatons une baisse globale du tonnage par nombre d'habitant et par rapport au tonnage au niveau national, nous sommes en-dessous.

Nous pouvons aussi constater que le tri sélectif est plus efficient et plus efficace, les contrôles font ressortir un meilleur tri.

Remarque de Raymond PISTIL : il arrive que le camion benne ne passe pas sans en avoir eu l'information.

Réponse d'Henri GRUFFAT : quand c'est le cas, cela reporte à la semaine prochaine.

Réponse de Julien FAVREAU : non, le report se fait le lendemain et il y a la possibilité d'appeler la CCMP si une poubelle a été oubliée.

Madame la Maire informe du changement de prestataire début janvier 2024, nous pouvons espérer qu'avec un cahier des charges plus draconien, le service soit plus efficace avec des camions moins polluants.

Pour le verre, il y a une légère baisse car certaines bennes ont été supprimées en raison de chantiers qui ont supprimé certaines zones de collecte.

Il y a le projet du nouvel emplacement de la déchetterie sur le site Philips.

Les ratios de comparaison : constat en dessous des ratios nationaux et de la région – verres et hors gravats enlevés car dans certaines déchetteries ils ne sont pas pris.

Compte tenu des moyens du service déchets qui sont moindre que dans d'autres, les résultats sont bons.

Neyron va être la première commune à recevoir un composteur pour l'école qui sera installé dans la contre-allée de l'école, la formation du personnel de cantine s'est déroulée en juin et les enfants ont eu aussi une formation.

Plusieurs aides de la CCMP pour baisser les volumes : aide à l'achat de couches lavables, composteurs et lombricomposteurs.

Les déchets ménagers vont être amenés à diminuer : à partir de 2024, obligation d'enlever les déchets compostables.

Question d'Henri GRUFFAT : on doit s'attendre à une nette diminution du contenu des poubelles noires par l'augmentation du tri sélectif et du compostage. Les poubelles jaunes ramassées tous les 15 jours sont souvent bien pleines alors que les poubelles noires ramassées chaque semaine sont beaucoup moins remplies. Est-ce qu'il est possible de prévoir une diminution du nombre de collecte des poubelles noires ? Est-ce que s'est envisagé ?

Réponse de Madame la Maire : dans un futur à moyen terme, une réflexion est en cours pour encourager à réduire le volume des déchets. L'usine Ovade, même si on réduit drastiquement nos déchets, elle n'est pas en péril car la densification du territoire va équilibrer les volumes. Il n'est pas envisagé de taxe au poids, mais plutôt de simplifier voire de comptabiliser les sorties des poubelles.

Délibération sans vote.

4) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable - exercice 2022

Raphaël PAYRE présente le rapport et explique qu'il y a une légère hausse du prix de l'eau, en partie due à Suez qui augmente ses tarifs et comme l'eau finance l'eau, toutes les infrastructures sur laquelle la CCMP et les délégataires utilisent le service, le paiement de l'eau finance les travaux prévus jusqu'en 2033 (voir les schémas directeurs de la CCMP).

Le coût de l'eau est un peu inférieur à Neyron par rapport à la CCMP et par rapport au niveau national.

Le prix est dégressif par rapport à la consommation de l'eau. Les paliers ont été fortement relevés car 3 gros sites industriels sur Miribel consomment beaucoup d'eau. Au-delà de 10 000 m³ le prix est passé de 0,03 à 0,28 pour limiter la hausse du prix de l'eau des particuliers.

Le réseau de Neyron est plutôt de bonne qualité, donc peu de travaux à prévoir. Environ 80% du séparatif est réalisé à Neyron.

Question de Julien FAVREAU : quelle est la perte entre les compteurs privés ?

Réponse d'Agnès GAROUTTE : c'est page 13 le rendement du réseau (environ 77 %) avec un pourcentage de perte inconnue.

Question d'Henri GRUFFAT : il n'y a pas de baisse significative de la consommation malgré les arrêtés sécheresse. Comment contrôler le respect des arrêtés ?

Réponse de Raphaël PAYRE : il faut savoir que l'arrêté sécheresse était toujours en vigueur il y a 15 jours. Le haut de Neyron fait partie du plateau Dombiste et est en arrêté sécheresse, le bas non. Seul un petit bout de la commune est concerné par l'arrêté sécheresse.

Remarque de Sébastien FAURE : cela concerne ceux qui puisent dans la nappe du plateau car c'est elle qui est sensible à la sécheresse. A Neyron tous sont raccordés à l'eau du Rhône et ce dernier n'est pas dans l'arrêté.

Remarque de Raphaël PAYRE : pour compléter, la consommation ne baisse pas car le nombre d'habitants augmente.

Question d'Henri GRUFFAT : Que faire en cas de vols d'eau ? Quelles actions pour limiter cela ?

Réponse de Raphaël PAYRE : le réseau est géré jusqu'à la borne par la CCMP, à la borne c'est la mairie, donc arrêté de police du maire. Par conséquent, il faut appeler la mairie.

Question d'Henri GRUFFAT : Quelle est l'analyse d'eau potable ? Dans les journaux on voit que si on pousse la recherche, on trouve des choses. Est-il prévu de regarder plus que la norme ?

Réponse de Raphaël PAYRE : je poserai la question.

Réponse de Madame la Maire : il y a eu un contrôle récent sur la qualité de l'eau. Les résultats sont publics.

Délibération sans vote.

5) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - exercice 2022

Raphaël PAYRE présente le SPANC (assainissement non collectif) géré par la CCMP, ce service se déplace pour réaliser des contrôles, avec un pouvoir renforcé et des amendes plus fortes pour les personnes qui ne respectent pas les demandes de travaux et la non-présence aux prises de rendez-vous.

Question d'Henri GRUFFAT : il y avait 60 cas environ, en majorité sur Thil. Est-ce qu'il y en a sur Neyron ?

Réponse de Raphaël PAYRE : oui, quelques-uns.

Réponse de Sébastien FAURE : les personnes qui n'ont pas raccordé leur réseau ont deux ans pour le faire.

Question d'Henri GRUFFAT : sur les travaux prévus, il est dit qu'avec la hausse des prix, cela va impacter le budget. Est-il prévu de faire reporter ce surcoût sur le prix de l'eau ? Sur les impôts ?

Réponse de Raphaël PAYRE : oui une augmentation est prévue sur les années à venir mais de manière modérée.

Réponse de Sébastien FAURE : avant la prise de compétence par la CCMP, chaque commune avait son contrat et sa compétence, donc un tarif traitement des eaux usées. Il y avait beaucoup de disparités entre les communes de la CCMP et l'objectif est de mettre le même prix pour toutes.

Remarque de Julien FAVREAU : une consultation a été faite pour la révision du PLU pour une étude du zonage des eaux pluviales et de l'assainissement.

Délibération sans vote.

6) Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif- exercice 2022

Remarque de Jérôme BOYET : les eaux usées sont envoyées à Pierre Bénite.

Raphael PAYRE explique que dans le cadre du SAMINE (ex-syndicat Miribel / Neyron), Neyron représente 16% et le rejet des eaux usées se fait vers la Métropole pour traitement à la station d'épuration de Pierre-Bénite. Il n'y a pas de station d'épuration à Miribel ou Neyron, il y avait un projet de créer une station mais elle serait trop près du point de captation de l'eau potable et du Grand Parc.

Dans ce syndicat, quand la convention a été signée il était prévu qu'ils devaient revenir vers nous pour revoir le prix de l'eau. La métropole ne l'a pas fait donc le prix est compétitif mais c'est en cours de révision, 48% d'augmentation prévus.

Mais en faisant le rapport entre le traitement en interne ou les confier à la Métropole, c'est dernière option reste le meilleur rapport qualité/prix.

Délibération sans vote.

7) Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Madame la Maire rappelle qu'il s'agit de conventions déjà signées et d'un apport de quelques modifications : achat d'un cinémomètre (radar mobile) pour sa mise à disposition et les modalités de prêt (obligation de rendre le matériel en bon état).

La plus grande délinquance à Neyron, ce sont les excès de vitesse. La commune reste paisible au vu des statistiques de vol, vol de voiture, etc.

Question d'Henri GRUFFAT : le fait de demander que le matériel soit rendu en état, cela signifie que jusqu'à présent le matériel prêté à la gendarmerie n'était pas rendu en bon état ? Soit le matériel était rendu en mauvais état et c'est choquant, soit on présume qu'il y a un risque et c'est choquant car c'est un manque de confiance envers la gendarmerie. Cela est gênant que le matériel soit entreposé à la CCMP et que la gendarmerie soit obligée de demander à la CCMP pour récupérer le matériel, aux horaires d'ouvertures de la CCMP.

Réponse de Bruno LARIVE : cela est fait de manière préventive.

Remarque de Julien FAVREAU : cela permet de savoir qui a le matériel.

Remarque d'Henri GRUFFAT : la police municipale agit sûrement sous l'égide de la gendarmerie.

Réponse de Madame la Maire : non

Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance est voté par 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

8) Chèques cadeaux enfants du personnel Noël

Madame la Maire informe qu'il est proposé de modifier l'âge limite à 16 ans pour les cartes cadeaux des enfants du personnel.

Remarque d'Agnès GAROUTTE : les chèques cadeaux ne concerne que Leclerc Beynost.

Réponse de Madame la Maire : cela a déjà été discuté et c'est là où il y a le plus de choix.

Les chèques cadeaux enfants du personnel Noël sont votés à l'unanimité.

9) Recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Madame la Maire explique que cela concerne les habitants des bâtiments communaux.

Certains locaux sont loués par la mairie, la TEOM est un pourcentage appliqué à chaque locataire. Les montants sont calculés par des coefficients différents entre logement et entreprise.

Remarque de Julien FAVREAU : de mémoire il y a le logement de la cure qui est exonéré car sinon les locataires paieraient 2 fois la TEOM.

Le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est voté à l'unanimité.

10) Décision modificative n°4

Madame la Maire explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture car pour les travaux de réparation dans les locaux de Com&graph qui appartiennent à la mairie, il manquait 6 000 euros pour les payer donc on a pris sur le compte VRD (route départementale) pour l'attribuer au complément des travaux pour notre locataire.

Question d'Agnès GAROUTTE : pour avoir visiter les locaux récemment, quel est l'état du bâtiment ?

Réponse de Madame la Maire : l'étude structure a confirmé que le bâtiment était réparable avec des travaux conséquents : un renforcement pour conforter le bâtiment.

La décision modificative n°4 est votée à l'unanimité.

11) Glissement de terrain travaux de confortement phase 2

Madame la Maire indique qu'il y a une impatience à démarrer les travaux de confortement de la phase 2, la commande d'YTEM datant d'octobre 2022. L'expert a identifié une régression sur la partie haute. Lors de la réunion de juillet 2023, le débat avait été difficile concernant les travaux sur les parties privatives. La Direction départementale des Territoires de l'Ain (DDT) a conseillé de prendre l'arrêté de police mesures de sûreté – danger grave du 19/09/23 qui impose que les travaux doivent se faire. Le financement est prévu par les assurances des entreprises mais il existe des difficultés pour transférer ces fonds.

Remarque de Julien FAVREAU : l'avocat de la commune a proposé une clause de séquestre c'est-à-dire que la somme est inscrite sur l'acte notarié et le montant est bloqué jusqu'à la signature définitive et ne sera pas avancé par la commune.

Il s'est produit un début de petit éboulement dans la commune, chemin des Moraises.

La délibération est là pour approuver les transferts de fonds pour financer les travaux. La clause de récupérer ce séquestre est bloqué par Maître Girondon représentant YTEM.

Question d'Henri GRUFFAT : l'arrêté a été pris, c'est la responsabilité du Maire. Je trouve ça un peu dommage, parce que les travaux qui étaient urgents il y a plus d'un an, ont été bloqués par les personnes victimes.

Réponse de Madame la Maire : cela n'a pas été fait par toutes les personnes concernées.

Question d'Henri GRUFFAT : ce blocage n'a pas permis de réaliser ce qui aurait dû être fait par Ytem et qui était prêt. Là, on a mis le doigt dans l'engrenage, la commune devient impliquée fortement, alors qu'elle ne l'était pas. Pour cette tranche le financement est prévu par YTEM. Maintenant la question est : s'il y a d'autres travaux, c'est la commune qui sera en première ligne ?

Réponse de Julien FAVREAU : non le montant est bloqué pour la phase 2 de confortement. A ce jour, il n'y a pas de phase 3 prévue. C'est toujours dans l'urgence, notamment avec les pluies diluviennes, et comme rien ne bougeait on a pris nos responsabilités.

Question d'Henri GRUFFAT : La responsabilité est dangereuse.

Réponse de Madame la Maire : selon la DDT, quoiqu'on fasse, ça ne plaira pas, et surtout ne rien faire c'est être responsable s'il se passe quelque chose. L'inaction alors que l'on sait cela n'est pas acceptable. Il y a un risque, mais c'est moins grave que de rester inactif.

Remarque d'Henri GRUFFAT : si d'autres travaux doivent être faits, YTEM va se dédouaner.

Réponse de Sébastien FAURE : le dossier judiciaire est toujours ouvert et les responsabilités ne sont pas définies, tant que le dossier de Franck Barbet n'est pas clos le juge ne pourra pas juger. Si d'autres travaux doivent être faits, ils s'ajouteront au dossier initial.

Remarque d'Henri GRUFFAT : si d'autres travaux doivent être faits, la commune devra avancer.

Réponse de Julien FAVREAU : Tout sera remis en question si une phase trois est nécessaire.

Réponse de Madame la Maire : L'objet de la délibération n'est pas de prendre position pour ou contre l'arrêté mais pour le transfert des fonds qui est nécessaire aux travaux.

Remarque de Julien FAVREAU : il existe la possibilité de rouvrir la route de la petite côte et permettre aux personnes dont la maison n'est pas trop abîmée de revenir chez eux. Le glissement date de trois ans, donc agissons.

Question d'Henri GRUFFAT : Quand est-ce que les maisons qui doivent être démolies le seront ? Certaines maisons ne peuvent pas être réintégrées car il faudrait en démolir certaines.

Réponse de Madame la Maire : c'est pour cela que l'expert demande d'abord le confortement. Tant que la phase 2 n'est pas réalisée, les maisons ne sont pas réintégrables.

Question d'Agnès GAROUTTE : Les assurances ont déjà mis sous séquestre et quand les travaux vont démarrer ?

Réponse de Julien FAVREAU : oui il y a bon espoir pour un démarrage des travaux en février 2024.

Le glissement de terrain travaux de confortement phase 2 est votée par 16 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

12) Questions diverses

1/ Information de l'envoi par mail du calendrier des dates des conseils municipaux 2024.

2/ projet SEMCODA : le chantier a du mal à démarrer, de nombreux promoteurs reçus, SEMCODA sera reçu prochainement pour démarrer le chantier au plus vite.

3/ Les travaux de réfection de la mairie vont démarrer le lundi 11/12/23.

4/ La consommation de l'énergie a baissé de moitié – demande aux usagers des bâtiments de faire des efforts. Remerciements au nom du conseil aux agents.

Question d'Henri GRUFFAT : il y a une énorme économie pour la salle polyvalente vu qu'il n'y a pas de chauffage.

Réponse de Madame la Maire : il était nécessaire de faire réaliser une étude concernant l'affaissement du terrain côté chaufferie et nous sommes dans l'attente de l'étude BET fluide pour une proposition d'un autre système de chauffage pour 2025. La société de maintenance du chauffage a refusé de remettre en route le chauffage. Il est maintenant nécessaire d'évaluer des travaux minimums à réaliser pour la remise en route de cette année. La dernière visite sur place de l'expert structure a permis de constater la dégradation et de préconiser les travaux dans l'année mais il n'y a pas de danger imminent. Par conséquent, nous avons demandé de remettre le chauffage avec la pose de jauges « saugnac. » pour surveiller les éventuels mouvements.

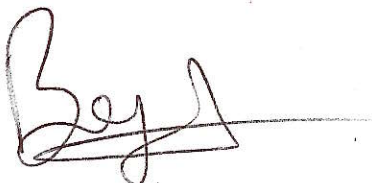
5/ Avancement sur la pertinence du projet de l'achat de la ferme Tissot : la réflexion des élus est de conserver le patrimoine mais avec une vigilance au niveau des finances. Ont été sollicités le CAUE, l'EPF et l'Agence ingénierie de l'Ain sachant que l'EPF peut faire l'achat et la commune a 4 à 12 ans pour le racheter. Pendant ce laps de temps la commune peut étudier ce qu'elle garde et la partie qui peut faire l'objet d'un appel à projet. Tout converge pour dire que c'est un patrimoine à préserver.

Prochain Conseil municipal le 01/02/2024.

Séance levée à 21h41.

Fait à NEYRON le 19/01/2024

Le secrétaire, Jérôme BOYET



La Maire, Christine FRANÇOIS



